Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Soutien du Canton à la création d'un centre mondial du cyclisme à Aigle

Suite au refus du peuple lausannois en 1997 d'autoriser la construction d'un vélodrome destiné aux compétitions internationales, l'Union cycliste internationale (UCI a repris et redimensionné ce projet et a proposé la création d'un centre d'entraînement et de formation à Aigle. La participation financière proposée par le canton et soumise à l'approbation du Grand Conseil, s'inscrit dans la politique de soutien aux organisations sportives internationales voulue par le gouvernement.

Le " Centre mondial du cyclisme " devrait être construit à Aigle et géré par une fondation qui sera soumise à la surveillance du Département des institutions et des relations extérieures (DIRE), en charge de la politique du sport. Ouvert aux sportifs vaudois, suisses et étrangers, il sera destiné principalement à l'entraînement des cyclistes et à la formation des entraîneurs ; les infrastructures permettront également la pratique de la gymnastique.

Ce centre dynamisera le sport vaudois, le cyclisme et la gymnastique en particulier. Il représentera un apport économique indéniable pour la région et permettra de créer près de 20 emplois supplémentaires dans le Chablais. Sa situation dans une région qui compte environ 80 000 habitants contribuera au développement de la collaboration intercantonale. Ses infrastructures seront réservées en priorité aux fédérations, associations et clubs sportifs mais elles pourront être ouvertes à un plus large public. L'ouverture du chantier est prévue pour le mois de mars prochain et l'inauguration du centre pour avril 2002.

La participation financière du canton est proposée à hauteur de 2 millions de francs, sous forme de subvention unique. Le coût du projet devrait être de 22 millions environ. En outre un montant de 2 millions sera prélevé sur les fonds privés redistribués par la Société du Sport-Toto. Si nécessaire, un prêt LIM (loi sur les investissements dans les régions de montagne) pourra être accordé jusqu'à concurrence d'un montant 4 millions répartis à parts égales entre la Confédération et le Canton.

Ce projet, qui pérennise la présence de l'UCI dans le canton (son siège est à Lausanne), représente un tournant dans la réflexion du développement économique régional du Chablais ; il s'inscrit parfaitement dans la politique de soutien aux organisations sportives internationales voulue par le Conseil d'Etat.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 décembre 1999

Raymond Bron, chef du Service de l'éducation physique et du sport, 021/ 316 39 30 Jean-Philippe Bezat, secrétaire général adjoint du DIRE, 021 316.40.00.

Alloc. Suter
EMPD CMC